

APPEL A PROJET

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AUX INITIATIVES ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN AMATEUR

Aide aux initiatives en théâtre, danse, musique, arts plastiques

Type d'aide

Aide au projet

Contexte

Acteur majeur de l'égalité des chances et de la démocratie culturelle, le Département du Pas-de-Calais expérimente son nouveau DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AUX INITIATIVES ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN AMATEUR.

Le dispositif propose de soutenir les habitants du Pas-de-Calais ayant fait le choix d'une pratique artistique collective et autonome, en amateur. En favorisant cette ouverture aux pratiques culturelles de groupe en Pas-de-Calais, le Département souhaite permettre une autre qualification des pratiques en amateur présentes sur son territoire en faveur d'expériences collectives, diverses, exigeantes et innovantes.

Objectifs départementaux

- Favoriser la rencontre aux œuvres et aux artistes professionnels
- Favoriser l'ouverture à plusieurs champs culturels
- Favoriser un approfondissement de sa pratique artistique (formation, lien aux établissements d'enseignements artistiques et / ou culturels, etc.)

Conditions d'éligibilité

- **Bénéficiaires :**

Groupes constitués de 4 personnes à minima, ayant (pour un d'entre eux) plus de 18 ans avec une pratique artistique commune et désirant mener un projet de qualification de leur pratique artistique en amateur. Ce groupe doit :

- D'ores et déjà être sous forme associative,
- Avoir une pratique artistique autonome,
- Qualifier sa pratique par le biais de rencontres avec le monde professionnel,
- Construire un projet d'accompagnement par un ou des artistes professionnels en argumentant les besoins par rapport au projet artistique du groupe

- Construire un projet de médiation culturelle et artistique en lien avec le projet du groupe.
 - Avoir moins de 35 ans et avoir au moins une personne de plus de 18 ans dans les 4 personnes.
-
- **Ne sont pas éligibles**
 - Les groupes constitués en classe issue des établissements d'enseignements artistiques
 - Les classes des établissements scolaires
 - Les groupes composés pour tout ou partie d'artistes professionnels

Critères de sélection des projets

Deux volets distincts sont proposés par le Département du Pas-de-Calais, ils ne sont pas cumulables.

1. Technique, accompagnement et nouvelles pratiques artistiques

Exemple : interventions d'artistes et / ou formateurs et / ou professionnels de la culture en capacité d'apporter de nouvelles clés de compréhension pratique et théorique sur la pratique artistique ciblée. La demande devra :

- Détailler les besoins, objectifs et préciser les motivations
- Exposer le contenu et / ou le programme des interventions
- Définir les modalités de la mise en œuvre de l'action
- Préciser le calendrier de l'action
- Curriculum Vitae des intervenants

2. Médiation et découvertes

Exemple : établir un programme de découvertes culturelles (lieux artistiques, spectacle, etc.) en lien avec le projet artistique du groupe et rencontre avec un professionnel du spectacle vivant. Découverte de nouvelles formes artistiques.

La demande devra :

- Détailler les besoins, objectifs et préciser les motivations
- Exposer le contenu du parcours de découverte (compositeur, metteur en scène, scénographe, chorégraphe, plasticien, etc.)
- Définir les modalités de la mise en œuvre de l'action
- Préciser le calendrier de l'action

Modalités d'application

- **Dépôt** de la réponse à l'appel à projet avant le **31 août 2022** à l'adresse mail suivante : subvention.culture@pasdecals.fr
- **Durée** : le groupe dispose d'une année civile dès réception de l'aide départementale
- **Plafond maximal de subvention** : 1500 €.